

Nous pourrions faire changer cela au comité, j'espère. La situation est souvent la même ici: lorsqu'il s'agit d'argent, les ministériels se calent dans leur fauteuil, sachant bien que l'opposition ne peut proposer d'amendement, que la question ne peut être mise aux voix. J'ai du nouveau à leur apprendre: je tiens à ce qu'il soit bien clair qu'on votera sur la question au comité permanent, sinon à la Chambre, à l'étape du rapport.

Je le dis car on a maintes fois démontré que la question du salaire minimum touche les employeurs privés qui embauchent des gens relevant de la juridiction fédérale du travail. Il ne s'agit donc pas ici de la dépense des deniers du Trésor fédéral, et les membres de la Chambre des communes, même les simples députés, ont le droit de proposer des amendements. Et c'est ce que nous ferons. Nous n'avons pas l'intention de passer l'étape du rapport en nous contentant de \$1.75 lorsque le président du Congrès du Travail du Canada réclame \$2.50. Il ne faudrait certes pas que le montant soit inférieur à \$2.00 l'heure.

Le ministre du Travail a manqué à sa promesse de l'automne dernier. Je ne considère pas qu'il nous a trompés; il a simplement changé d'idée, mais c'est néanmoins une faute. Il avait dit au comité l'automne dernier qu'il insérerait dans cette mesure législative une disposition précise visant à augmenter le salaire minimum. Maintenant, il déclare qu'en plus de ce salaire de \$1.75 d'autres changements seront apportés par décret du conseil sur la recommandation du ministre du Travail. Il nous demande d'accepter cette proposition, je suppose, sous le prétexte qu'il sympathise avec la main-d'œuvre. Il sympathise avec elle mais pas au-delà de \$1.75 l'heure!

• (9.10 p.m.)

Il voudrait nous faire croire qu'il vaut mieux compter sur un décret du conseil pour relever le niveau du salaire minimum que prendre le temps de faire adopter une mesure législative par le Parlement. Il comparaitra devant le comité, et il s'y entend à comparaître et à répondre aux questions, mais à mon avis il devra présenter des arguments plus convaincants que ce soir—à vrai dire, il ne s'y est même pas essayé—pour expliquer pourquoi il n'a pas inclus dans le bill une formule précise nous permettant de savoir que lorsque l'indice du coût de la vie augmentera ainsi que l'indice des salaires, les deux combinés d'une façon ou d'une autre entraîneront automatiquement l'augmentation du salaire minimum. Il faudrait y apporter deux modifications. Tout d'abord, il faudrait porter immédiatement à \$2, sinon davantage, le chiffre de \$1.75 actuel; ensuite le bill devrait comporter une formule automatique de relèvement du salaire minimum à partir de maintenant.

Je passe à une autre partie importante de ce bill modificateur, celle qui traite de l'égalité des salaires entre hommes et femmes, pour un travail égal. Je me réjouis, et le ministre l'a signalé dans son discours, qu'on veuille traiter les hommes et les femmes également, non au moyen d'une mesure spéciale pour les femmes comme l'ancienne loi sur l'égalité de salaire pour les femmes, dont le titre à lui seul était une forme de discrimination, mais en vertu d'une mesure législative générale. Il s'agit peut-être d'un point technique ou de procédure, mais il

est très important que cette question soit traitée dans cette loi générale sur les normes de travail, si l'on veut obtenir l'égalité de salaire pour travail égal.

**Une voix:** C'est symbolique.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Mais comme le signale mon adjoint parlementaire de la dernière rangée, c'est hautement symbolique.

**L'hon. M. Mackasey:** Il est membre du groupe Waffle.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Oh non! Le ministre en a parlé, pour qu'on puisse agir, aux termes de l'ancienne loi, dans le cas d'inégalité des salaires, il fallait que l'employé en cause dépose une plainte. Maintenant, le gouvernement prévoit certaines inspections pour s'assurer que des inégalités de ce genre n'ont pas cours. Je soutiens que tant qu'il existera des emplois presque exclusivement occupés par des femmes et d'autres presque exclusivement occupés par des hommes, il n'y aura pas égalité et que quelque chose va clocher.

Lorsque nous étudierons ce bill en comité, l'un des amendements que j'ai l'intention de présenter au moment voulu insistera pour que, dans tout établissement où plus de 80 p. 100 des postes dans toute catégorie d'emplois seront occupés par les membres d'un même sexe, le ministre ordonne une enquête sur les pratiques d'engagement, de formation et d'avancement en usage dans cette entreprise afin de voir si l'on peut faire quelque chose en vue d'assurer une répartition équitable des catégories d'emplois entre employés des deux sexes. On ne peut pas, je pense, régler le problème au moyen d'un édit ou d'une loi stipulant que chacune de ces catégories doit comprendre 50 p. 100 de femmes et 50 p. 100 d'hommes. Cette idée a été discutée, je crois, lors de notre congrès la semaine dernière.

**L'hon. M. Mackasey:** Qui a voté contre les femmes? Votre interpellateur l'a fait, je l'ai vu.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Ne vous inquiétez pas de mon interpellateur. Il est un de mes adjoints parlementaires les plus utiles, même s'il ne touche pas le supplément de \$4,000.

**Une voix:** Je croyais que vous alliez lui donner une partie de votre traitement.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** J'ai des adjoints parlementaires dans tous les coins de la Chambre, mon homonyme, le député de Burnaby-Seymour, et bien d'autres.

**Une voix:** Est-il membre de l'aile Waffle?

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le point que je veux établir, et mes amis y tiennent autant que moi, c'est que si nous voulons contribuer à établir l'égalité entre l'homme et la femme dans le monde du travail, il ne faut rien négliger à cette fin. Nous devons mener des enquêtes pour trouver la raison de certaines situations. On a déjà accompli pas mal de travail dans ce domaine; je pense à l'enquête qui a porté sur l'égalité des sexes dans